

# MON PANIER OPTIQUE « 100% SANTÉ »



## CE QUI EST INCLUS

- 17** modèles de montures adultes  

- 10** modèles de montures enfants (de moins de 16 ans)
- Verres amincis, traitement antireflet et anti-rayures pour tous troubles visuels

## BON À SAVOIR

Remboursement possible tous les 2 ans à partir de 16 ans (ramené à 1 an si la vue change), tous les ans pour les moins de 16 ans.

## CE QUI N'EST PAS INCLUS

- Les lentilles de contact
- Les lunettes de soleil à ma vue
- Toutes les montures qui ne sont pas comprises dans les 17 modèles de montures adultes et les 10 modèles de montures enfants, « 100% Santé », proposés par mon opticien
- Les montures de marque en vogue (ou à la mode ou célèbres ou connues)

## BON À SAVOIR

Pour toutes les autres montures, en dehors du panier optique « 100% Santé », votre reste à charge dépendra des garanties prévues par votre contrat.

## LES INFOS PRATIQUES POUR EN BÉNÉFICIER



Le panier optique « 100% Santé » est accessible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour tous les détenteurs d'un contrat responsable.



Votre opticien vous proposera au moins un devis comportant un équipement (1 monture + 2 verres) « 100% Santé ».



Vous validez le devis et les équipements de votre choix.



Vous récupérez votre équipement chez votre opticien !

## MGEN S'ENGAGE POUR RÉDUIRE VOS FRAIS DE SANTÉ, avec



Votre réseau d'opticiens partenaires en France pour vos lunettes et lentilles. La garantie de qualité, de la traçabilité, une multitude de services pratiques et la prise en charge de vos lunettes et lentilles avec le tiers payant.